

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18-4

Jeudi 14 juin 2018

~~~~~ Procès-Verbal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 14 juin 2018 à 19 H.

Étaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. C. CHEVALIER et D. JEAN, Adjoint, Mmes et MM. JP BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, C. LAITHIER, et L. RENAUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: F. PUPPINI et K. SCHOUMACKER qui ont donné procuration respectivement à D. GARNIER et D. JEAN.

Absents: P. GUILLOT, A. ORTOLLAND et S. PETITDEMANGE.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; D. JEAN est élu secrétaire de séance.

1 - ADHESION A LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE RÉALISÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE.

Le Conseil Municipal approuve le principe de confier au SDES la valorisation des CEE, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution et autorise Monsieur le Maire à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

Décision prise à l'unanimité.

3 - SUBVENTIONS ALLOUÉES PAR LA COMMUNE EN 2018 AUX ASSOCIATIONS LOCALES.

Suite à la modification de la structure «groupement d'employeurs à vocation de remplacement agricole Savoie Centre», il est nécessaire de procéder à une nouvelle décision du Conseil Municipal sur l'attribution d'une subvention à cette structure. En effet, il s'agit dorénavant du service remplacement du Granier - maison de l'agriculture. Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 250 € à l'association Service remplacement du Granier, Maison de l'agriculture.

Décision prise à l'unanimité.

4 - BUDGET – Décision modificative n° 1.

Sur explication de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 portant sur des virements de crédits en investissement en dépenses et recettes pour 2500 €.

Décision prise à l'unanimité.

5 - APPROBATION DU PROJET DE CESSION DES PARCELLES COMMUNALES N°A 987 et 257.

Le Conseil municipal décide de la cession de la propriété immobilière cadastrée n° A 978 et A 257 d'une surface de 1714 et 830 m² située au lieu-dit LES COVETS à la société CRISTAL HABITAT domiciliée 1 place du Forum 73025 CHAMBERY Cedex pour un montant de 136 050 € net vendeur et autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

6 - APPROBATION DU PROJET DE CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE N° A 1001.

Le Conseil Municipal décide de la cession de la propriété immobilière cadastrée n° A 1001 d'une surface de 3121 m² située au au lieu-dit LE GRANDS PRÉ à la société TERRE ALPINE dont le siège social est situé 193, chemin du lac clair 73800 LES MARCHES pour un montant de 250 000 € net vendeur autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

7 - REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRÊT DU FONDS FORESTIER NATIONAL SOUS FORME DE TRAVAUX PAR L'ÉTAT.

Le Conseil Municipal accepte la réévaluation de la créance pour un montant de 17 634,97 € et de procéder à un échelonnement du remboursement anticipé sur 5 ans, précise que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget de l'année prochaine afin de garantir la santé financière de la collectivité et autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à xx H 00.

Le Maire, S. BOCHET



Le Secrétaire de séance, D. JEAN

